



CHAMBRES D'HÔTES

Précautions à prendre dans le cadre du déconfinement

Pour rappel, entre le 11 mai et le 2 juin, les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits. Vous devez donc veiller au moment des réservations à ne jamais excéder ce nombre, en vous incluant dans le calcul. Il vous faudra donc peut-être fermer certaines chambres.

De même, l'activité "table d'hôtes" n'est pas autorisée et il convient d'informer vos clients en amont de leur venue.

En amont de l'arrivée de vos hôtes :

- Un contrat devra être établi avec les coordonnées du client et son numéro de téléphone (très utile en cas de besoin pour recherche sanitaire).
- Le ménage des chambres et des parties communes aura été fait dans le respect des préconisations (cf doc "informations propriétaires COVID").
- Mettre à disposition des clients dans chaque chambre du savon liquide, des boîtes de mouchoirs en papier et du gel hydroalcoolique.

Pendant l'accueil :

- Respecter les gestes barrières et la distance de sécurité d'1 mètre.
- Nettoyer les poignées de portes communes avec un produit désinfectant avant et après l'arrivée de vos hôtes et plusieurs fois par jour durant le séjour.

Pour le service du petit-déjeuner :

Pour le moment, le petit-déjeuner doit être servi en chambre ou dans des pièces différentes pour chaque client ou à des horaires décalés.

- Préciser les horaires du service petit-déjeuner.
- Prendre les commandes pour le petit-déjeuner la veille et définir l'heure à laquelle les clients souhaitent le prendre.

Pour la préparation du plateau petit-déjeuner :

- Se laver les mains avec de l'eau et du savon, portez un masque.
- Préparer le plateau (préalablement désinfecté) en utilisant au maximum des produits individuels. Ne pas dresser de buffet.
- Si service en chambre, ne pas entrer dans la chambre du client, simplement frapper ou appeler le client pour l'avertir que le plateau est prêt.

Débarrasser immédiatement le petit-déjeuner après le départ du client. Ne pas oublier de désinfecter ensuite la table, les chaises, etc...

Le ménage quotidien des chambres se fera avec l'accord des clients.



CHAMBRES D'HÔTES

Précautions à prendre dans le cadre du déconfinement

Dans les espaces communs :

Les espaces communs sont les sanitaires, kitchenette-cuisine, salon-bibliothèque, salons de jardin :

- Il faut renforcer le nettoyage et la désinfection de ces espaces (cf doc "informations propriétaires COVID"). Si chaque chambre possède ses propres sanitaires, il est préférable de fermer les sanitaires communs.
- Afficher un tableau des actions de nettoyage (cf doc "liste des actions de nettoyage COVID")
- Mettre à disposition du gel hydroalcoolique.
- L'accès au salon commun et à la kitchenette sera limité uniquement à 2 personnes en simultané ou à l'ensemble des membres d'une même famille/groupe.

Pour les espaces extérieurs :

- l'accès se fera dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation.
- Les clients seront informés de toutes les dispositions mises en place pour leur sécurité.